

Approbation du procès-verbal de la séance du 21 novembre 2022

DEL01 2023 01 25

En exercice: 29 Présents: 23 Votants: 27

Le vingt-cinq janvier deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGUIDIC s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

Présents : GARIDO Véronique, LE ROUX Anne, GUÉGAN Christian, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, LE DRÉAN Jérôme, de COUESBOUC Régis, de KERIZOUET Isabelle, LE GALLIC Christine, LE GAL Claude, FEBRAS José, du PREMORVAN Erika, DUPUY Typhenn, EVANNO Eric, LE CAPITAINE Anne-Cécile, EVANO Thomas, CHOINIERE Katell, BOULOUARD Eric, TROTTIER Stéphane, PENNANEAC'H Mélanie, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga, PURENNE Myriam.

Etaient absents excusés : EVANNO Sophie, JEGOUSSE Mickaël, DINASQUET Carolyn, JEGOUX Thomas.

Absentes: PROD'HOMME Anne Sophie, ANN Véronique

Pouvoirs : EVANNO Sophie donne pouvoir à LE ROUX Anne JEGOUSSE Mickaël donne pouvoir à GARIDO Véronique DINASQUET Carolyn donne pouvoir à DUVAL Laurent JEGOUX Thomas donne pouvoir à LE CAPITAINE Anne-Cécile.

Le secrétariat a été assuré par : EVANO Thomas

Rapporteur: Monsieur Laurent DUVAL

Le maire informe l'assemblée :

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 novembre 2022 a été rédigé par Monsieur Thomas JEGOUX, secrétaire de séance.

Il appartient aux membres du Conseil Municipal présents de le modifier ou de l'approuver.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15,

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 21 novembre 2022.

ADOPTÉ: à 23 voix pour.

Fait à LANGUIDIC, le 26 janvier 2023

Le Maire,

Laurent DUVAL